

PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée Générale de la
Fédération Internationale de MUS qui a eu lieu le
Trois octobre 1992 à BAYONNE (France)

m

Le 3 octobre 1992 s'est tenue au Trinquet
moderne de Bayonne, à 18 heures, l'Assemblée
Générale de la Fédération Internationale de Mus
sous la présidence de M. Paul ROBERT,
président d'Honneur de la F.I.M. et Président
de la Fédération Française de Mus.

Étaient présents:

M.M. Paul ROBERT

Carlos AYALA, délégué de l'Argentine

José BILBAO, - l'Australie

Cosme SANZ - du Chili

Paxi BERRUETA - de la Colombie

J. Maria LIZARRALDE - de l'Espagne

Pierre ETCHARREN - des États Unis

Fermin LERCHUNDI - d'Euskadi

Pierre LANDART - de la France

Alfredo TOVER DONNAY - du Mexique

J.M. LLORENS LARRO - de la Navarre

J. Antonio ARESTEGUI - de l'Uruguay

Carlos LOPEZ VERGARA - du Venezuela

Assistaient également à cette réunion, sans
voix consultative

M.M. Antonio CORRECHER (Euskadi)

J. Leon IRIBARREN (États Unis)

Albert AGUERRE (V/Pres^t F.F.M.)

J. Claude ELISALDE (Secrétaire F.F.M.)

Manolo ARRIOLA (Argentine)

1°/ Le Procès-Verbal de la réunion du 2 septembre
1991 au Chili a été adopté à l'unanimité

2°) La délégation du GUATEMALA ne s'étant pas présentée à Bayonne le Championnat 1992 se déroulera entre les 14 équipes des douze délégations présentes, l'Australie (champion du Monde 1991) et la France (pays organisateur) présentant chacune 2 équipes.

3°) A la demande de la délégation française, acceptée à l'unanimité, on notera cette année les résultats de la façon suivante

- a) une victoire pour l'équipe gagnante
Pour l'équipe perdante.
- b) le nombre de manches gagnées
- c) le nombre de points réalisés au cours des manches perdues.

4°) La France demande que le Champion 1992 soit désigné après une finale qui opposera les deux équipes les mieux placées à la fin des parties de classement.
Demande acceptée à l'unanimité.

5°) Un point de règlement avait fait l'objet d'une longue discussion lors de la réunion au Chili en 1991. Il s'agissait de déterminer si un joueur a le droit ou non d'annoncer à son partenaire les cartes ou le feu qu'il a en anticipant sur le déroulement des phases ultérieures.

Aucune solution satisfaisante n'ayant été trouvée, il avait été décidé que ce sujet serait repris lors de la réunion de Bayonne en 1992.

Afin de régler ce problème, une commission a été nommée, composée de M. ARRIOZA (Argentine)

DONNAY (Mexique) CORRECHER (Navarre) et LANDART (France) - Cette commission a élaboré les 2 propositions suivantes, qui ont ensuite été soumises au vote des 12 délégués.

a) PREMIERE PROPOSITION.

Au moment de taper ou de tenir, on pourra uniquement annoncer à son partenaire les cartes suivantes:

2 cartes au "Grand"

2 cartes au "Petit"

Paires, doubles ou trèdes, sans préciser quelles cartes. Feu ou point: on peut annoncer les 4 cartes, tant pour "iduki" ou pour "Tira"

(Tout cela pour éviter d'annoncer par avance les éléments de jeu ultérieurs)

Au début du jeu, avant d'aller MUS ou de sortir, il est interdit d'annoncer les jeux CONCRETS, par exemple "J'ai des paires, ou j'ai le feu", etc...

b) DEUXIEME PROPOSITION

Il est permis d'annoncer au partenaire les cartes ou le feu qu'on a, avant ou durant le déroulement des coups de cartes.

A la majorité des votants, c'est la 2^{em} PROPOSITION qui a été adoptée.

6° Le problème des FAUX SIGNES a une fois de plus été évoqué mais restera encore cette année sans solution.

7° Le joueur qui va "Pass" n'a pas le droit de parler à la place de son partenaire pour taper. Il peut par contre lui demander de taper, mais sans lui préciser combien de points.



8°/ La délégation de l'ARGENTINE confirme son intention d'organiser le mondial 1993 et a remis à chaque délégué une vidéo-cassette et une documentation sur MAR de PLATA qui sera le siège du Championnat 1993, du 30 Octobre au 6 Novembre.

Accord unanime des délégués.

9°/ Le Venezuela qui a de grosses difficultés actuellement décline l'organisation du Mondial 94.

10°/ L'Uruguay se propose pour être le siège du Championnat 1994.
Proposition adoptée à l'unanimité.

11°/ Mm. Arriola et Correcher font état de l'échec de leurs démarches pour que la Biscaye participe aux compétitions organisées par la Commission de Mus d'Euskadi.

Toutes les délégations présentes souhaitent que la délégation d'Euskadi soit représentative non seulement des muslaris de Guipuzcoa, mais de toutes les provinces qui composent Euskadi.

12°/ L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 heures.

Paul ROBERT, Président

Pierre LANDART

Comme Sans Reine José Antonio Antequera

Pierre Landart

Ce livre a été remis à la délégation
de l'ARGENTINE le 11 octobre 1992.

Le délégué de la France

Paul

Reçu conforme

[Signature]